

Conseil Municipal du	5 décembre 2016	à	18h00
N°ordre	8	Titre	75 - Autres produits de gestion courante - Tarifs 2017 location de la Maison du Peuple
N° identifiant	2016-0460		
Rapporteur(s)	Laurence VALLOIS-ROUET		
Date de la convocation			
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MMES BALLON ET LABAYE		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel BERTHIER - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. François BLANCHARD - Mme Patricia PERSICO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjointes M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Coralie BREUILLE - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux	
Absents	3	M. Georges STUPAR - Mme Christiane FRAYSSE - M. Frédéric BOUCHAREB Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants Monsieur JEAN Yves Madame FAURY-CHARTIER Michèle Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Mandataires Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel Monsieur AIME Jules Monsieur CORONAS Patrick

Observations	Approbation des séances des 28 septembre 2015 et 27 juin 2016, celui du 9 mai 2016 est approuvé sauf par Mme FRAYSSE et M. ARFEUILERE. La délibération n° 94 a été adoptée après la n°1, la délibération 101 a été adoptée après la n° 45. Départ de Mme FRAYSSE
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président
------------------	---

La Ville de Poitiers possède dans son domaine public non routier la salle municipale dénommée la Maison du peuple, située à Poitiers, 21 bis Rue Arsène Orillard.

Les tarifs de location de la Maison du Peuple ont été fixés en dernier lieu par délibération du Conseil Municipal du 7/12/2015.

Il convient donc de revoir les tarifs de location de cette salle à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition de ces salles aux syndicats et partis politiques sera consentie à titre gratuit dès lors que leur occupation est justifiée d'un intérêt public local.

De même, dans le cadre de l'application de la loi de Démocratie de Proximité pour l'information des habitants et le traitement égalitaire des candidats, la gratuité sera appliquée aux candidats à une élection souhaitant réserver la Maison du peuple, pour la période couvrant la durée de la campagne officielle de chaque consultation électorale, ainsi que les deux mois qui précédent.

En outre, et conformément à l'article L.2125-1 du Code de la Propriété des Personnes publiques, la gratuité sera accordée à toute réunion organisée par les associations de Poitiers à but non lucratif et dont l'occupation concourt à la satisfaction d'un intérêt public local.

En toute hypothèse, la location de ces salles devra faire l'objet de la signature d'une convention de location préalablement à toute occupation conformément aux règles édictées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En cas d'annulation de la manifestation, après signature de la convention de location (AOT), dans les 7 jours ouvrés qui précèdent la manifestation, le montant total TTC de la location restera à la charge du loueur. Cette procédure sera aussi appliquée aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité sur la base du tarif 1.

Une pénalité **de 150 €** est appliquée pour ménage non fait lorsque la salle louée est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée.

Toute vente de produits et de services est strictement interdite.

Par conséquent, il vous est proposé :

- d'accepter les tarifs de location ci-dessous indiqués ;
- d'accepter la gratuité dans les conditions ci-dessous indiquées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer tous documents à intervenir à ce sujet ;
- et d'encaisser les recettes au budget 04 de la Ville de Poitiers, service 1100, article 752, code fonction 90.0.

Il vous est donc proposé d'appliquer une hausse de 2 % aux tarifs de location des salles. La TVA en sus en vigueur s'ajoutera à ces tarifs.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs forfaitaires HT par jour d'occupation seront les suivants :

TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DU PEUPLE – VILLE DE POITIERS

TYPE D'ORGANISATEURS ET DE MANIFESTATIONS	TARIF PAR JOUR DE LOCATION	
	Local	Sonorisation (détail auprès des services de la Mairie)
MAISON DU PEUPLE		
<u>Gratuité :</u> Toute manifestation organisée par la Ville de Poitiers les associations à but non lucratif, les établissements scolaires du 1er degré, du 2d degré et universitaires, les syndicats, les partis politiques du territoire de Poitiers	0,00 €	0,00 €
<u>Tarif 1 :</u> Toute manifestation organisée par les associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et leurs établissements degré et universitaires, les syndicats, les sociétés provées, les syndicats, les partis politiques, les particuliers hors Poitiers,		
Salle jouhaux (438 places) - demi-journée - journée	103 € 206 €	65 €
Salle Timbaud (100 places) - demi-journée - journée	59 € 109 €	65 €

POUR	36	
CONTRE	14	Mme Martine APERCE, Mme Jacqueline DAIGRE, M. Philippe PALISSE, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Jean-José MASSOL, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Edouard ROBLOT, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Manon LABAYE, M. Alain VERDIN, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	12 décembre 2016
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2016
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20161205-Imc112885-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.6
Nomenclature Préfecture	Contributions budgétaires